

Délibération n° 97-194 APF du 24 octobre 1997 portant modification du tarif des douanes et instauration d'une taxe de développement local (T.D.L.) à l'importation

Paru in extenso au journal officiel n°46 N du 13/11/1997 à la page 2334

Version en vigueur au 01/01/2026

- ▶ Section I - Modifications apportées au tarif des douanes (Article 1er)
- ▶ Section II - Instauration d'une taxe de développement local(Art. 2 à Art. 6)

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996, modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 96-313 du 12 avril 1996 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 97-24 APF du 11 février 1997 instituant une taxe sur la valeur ajoutée et portant modification de la fiscalité douanière, notamment son article 11 ;

Vu le code des douanes de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 992 CM du 29 septembre 1997 pris en conseil des ministres dans sa séance du 24 septembre 1997 ;

Vu la lettre de convocation n° 1334-97 APF/SG du 7 octobre 1997 portant convocation des conseillers territoriaux en séance ;

Vu le rapport n° 184-97 du 21 octobre 1997 de la commission de l'économie ;

Dans sa séance du 24 octobre 1997,

Adopte :

SECTION I - MODIFICATIONS APPORTÉES AU TARIF DES DOUANES

Article 1er

A compter du 1er janvier 1998, le tarif des douanes de Polynésie française est modifié comme suit :

- a) suppression de la codification 16 02 20 00 "De foies de tous animaux", et création des codifications 16 02 20 10 "De foies de tous animaux - En récipients hermétiquement fermés (boîtes, verres, etc)" et 16 02 20 90 "De foies de tous animaux - Autres" : DD 1 %, DE TM, Autres (1), EXPORT (1), Autres réglementations (2) ;
- b) création de la codification 19 01 90 30 "Desserts lactés et crèmes dessert" : DD 5 %, DE TO, Autres (1), EXPORT(1) ;
- c) suppression de la codification 34 02 20 00 "Préparations conditionnées pour la vente au détail", et création des codifications 34 02 20 10 "Préparations conditionnées pour la vente au détail - Préparations sous forme liquide, à l'exclusion des préparations pour la lessive du linge" et 34 02 20 90 "Préparations conditionnées pour la vente au détail - Autres" : DD 20 %, DE TM, Autres (1), EXPORT(1), Autres réglementations (2) ;
- d) suppression de la codification 39 22 10 00 "Baignoires, douches et lavabos", et création des codifications 39 22 10 10 "Baignoires et douches" et 39 22 10 90 "Lavabos" : DD 30 %, DE TO, Autres (1), EXPORT(1) ;
- e) création de la codification 39 25 90 20 "Gouttières" : DD30 %, DE TO, Autres (1), EXPORT (1) ;
- f) création de la codification 39 26 90 22 "Bouées destinées à des exploitations agricoles, d'élevage ou de pêche (3)" : DD30 % (2), DE EX, Autres (1), EXPORT (1) ;
- g) suppression de la codification 39 26 90 29 "Autres", et création des codifications 39 26 90 91 "Bouées" et 39 26 90 99 "Autres" : DD 30 %, DE TO, Autres (1), EXPORT (1) ;
- h) création de la codification 40 15 90 40 "Vêtements pour les activités nautiques " : DD 15 %, DE TI, Autres (1), EXPORT (1) ;
- i) suppression de la codification 61 13 00 00 "Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie des n° 59.03, n° 59.06 ou n° 59.07", et création des codifications 61 13 00 10 "Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie des n° 59.03, n° 59.06 ou n° 59.07 - Cirés et vêtements pour les activités nautiques" et 61 13 00 90 "Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie des n°59.03, n°59.06 ou n°59.07 - Autres " : DD 15 %, DE TI, Autres (1), EXPORT (1) ;
- j) suppression de la codification 85 07 20 00 "Autres accumulateurs au plomb", et création des codifications 85072010 "Batteries non étanches" et 85 07 20 90 "Autres accumulateurs au plomb - Autres" : Quantités complémentaires Nombre, DD 20 %, DE TI, Autres (1), EXPORT (1) ;
- k) suppression de la codification 92 02 90 00 "Autres instruments de musique à cordes (guitares, violons, harpes, par exemple) - Autres ", et création des codifications 92 02 90 10 "Autres instruments de musique à cordes (guitares, violons, harpes, par exemple) - Ukulélés" et 92 02 90 90 "Autres instruments de musique à cordes (guitares, violons, harpes, par exemple) - Autres" : Quantités complémentaires Nombre, DD 25 %, DE TM, Autres (1), EXPORT (1) ;

l) suppression de la codification 94 03 80 00 "Meubles en autres matières, y compris le rotin, l'osier, le bambou ou les matières similaires", et création des codifications 94 03 80 10 "Meubles en autres matières, y compris le rotin, l'osier, le bambou ou les matières similaires - Meubles en rotin ou bambou" et 94 03 80 90 "Meubles en autres matières, y compris le rotin, l'osier, le bambou ou les matières similaires - Autres" : DD 15 %, DE TM, Autres (1) (2), EXPORT (1).

SECTION II - INSTAURATION D'UNE TAXE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Art. 2

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la délibération n° 97-24 APF du 11 février 1997, il est institué une taxe de développement local, sigle "T.D.L.", à compter du 1er janvier 1998.

Art. 3

La taxe de développement local est créée aux codifications douanières listées en annexe. Elle s'applique aux importations de biens effectuées par toute personne physique ou morale, soit lors de la mise à la consommation directe, soit lors de la mise à la consommation à la suite du placement des biens sous un régime suspensif de droits et taxes de douane.

Art. 4 *Rédaction issue de Délibération n° 2025-120 APF du 10 décembre 2025*

A compter du 1er janvier 2004, les taux de la T.D.L. sont les suivants : 9 %, 20 %, 25%, 27 %, 37 %, 50%, 51 %, 60 %, 82 %.

Le tableau repris à l'article 3 indique, pour chaque produit, le taux de la taxe de développement local applicable à compter du 1er janvier 2004.

L'assiette de la taxe de développement local est constituée de la valeur en douane du bien importé résultant de l'article 20 de la délibération n° 63-1 du 18 janvier 1963 modifiée et de ses arrêtés d'application, augmentée du montant des droits de douane pour les produits d'origine hors de l'Union européenne.

Le produit de cette taxe est inscrit au compte d'affectation spéciale dénommé fonds pour la lutte contre la cherté et le développement de la concurrence.

Sauf dispositions expresses contraires définies par un texte de délibération pris par l'assemblée de la Polynésie française, le paiement de la taxe de développement local ne peut faire l'objet d'aucune mesure d'exonération.

Art. 5 *Rédaction issue de Délibération n° 98-43 APF du 29 avril 1998*

La taxe de développement local est liquidée et perçue comme en matière de douane.

Art. 6

Le Président du gouvernement de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Journal officiel de la Polynésie française.

Le secrétaire,
Lucas PAEAMARA.

Le président,
Justin ARAPARI.

Annexe - Liste des codifications douanières soumises à la taxe de développement local *Rédaction issue de Loi du pays n° 2025-38 du 9 décembre 2025*

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Délibération n° 97-194 APF du 24 octobre 1997](#), JOPF n° 46 N du 13/11/1997 à la page 2334
- [Délibération n° 98-43 APF du 29 avril 1998](#), JOPF n° 20 N du 14/05/1998 à la page 853
- [Délibération n° 98-196 APF du 27 novembre 1998](#), JOPF n° 53 N du 31/12/1998 à la page 2791
- [Délibération n° 99-230 APF du 16 décembre 1999](#), JOPF n° 52 N du 30/12/1999 à la page 2964
- [Délibération n° 2000-97 APF du 24 août 2000](#), JOPF n° 36 N du 07/09/2000 à la page 2108
- [Délibération n° 2000-151 APF du 7 décembre 2000](#), JOPF n° 9 NS du 26/12/2000 à la page 644

- [Délibération n° 2001-208 APF du 11 décembre 2001](#), JOPF n° 15 NS du 27/12/2001 à la page 506
- [Délibération n° 2002-172 APF du 12 décembre 2002](#), JOPF n° 52 N du 26/12/2002 à la page 3213
- [Délibération n° 2003-183 APF du 6 décembre 2003](#), JOPF n° 12 NS du 26/12/2003 à la page 278
- [Loi du Pays n° 2005-3 du 7 février 2005](#), JOPF n° 4 NS du 08/02/2005 à la page 54
- [Loi du Pays n° 2006-12 du 12 avril 2006](#), JOPF n° 17 NS du 13/04/2006 à la page 156
- [Loi du Pays n° 2008-9 du 25 août 2008](#), JOPF n° 41 NS du 26/08/2008 à la page 541
- [Loi du pays n° 2008-11 du 25 août 2008](#), JOPF n° 41 NS du 26/08/2008 à la page 546
- [Loi du Pays n° 2009-01 du 6 janvier 2009](#), JOPF n° 2 NS du 06/01/2009 à la page 6
- [Loi du Pays n° 2011-32 du 9 décembre 2011](#), JOPF n° 72 NS du 09/12/2011 à la page 3114
- [Loi du Pays n° 2013-8 du 20 mars 2013](#), JOPF n° 8 NS du 20/03/2013 à la page 783
- [Loi du Pays n° 2018-39 du 11 décembre 2018](#), JOPF n° 90 NS du 11/12/2018 à la page 8006
- [Loi du Pays n° 2019-10 du 10 avril 2019](#), JOPF n° 18 NS du 10/04/2019 à la page 1827
- [Loi du Pays n° 2019-35 du 13 décembre 2019](#), JOPF n° 81 NS du 13/12/2019 à la page 9903
- [Loi du pays n° 2022-41 du 22 novembre 2022](#), JOPF n° 95 NS du 22/11/2022 à la page 7284
- [Délibération n° 2025-120 APF du 10 décembre 2025](#), JOPF n° 298 N du 18/12/2025 à la page 14
- [Loi du pays n° 2025-38 du 9 décembre 2025](#), JOPF n° 289 N du 09/12/2025 à la page 10

Annexe - Liste des codifications douanières soumises à la TDL

Tarif	Libellé	Taux	Observations (Le bénéfice de l'exclusion de la TDL doit être sollicité par un code d'exonération à porter sur la déclaration en douane d'importation)
04061000	Fromages et caillebotte. / Fromages frais (non affinés), y compris le fromage de lactosérum, et caillebotte	37 %	
04090000	Miel naturel.	37 %	
09012139	Café, même torréfié ou décaféiné ; coques et pellicules de café ; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange. / Café torréfié : / Non décaféiné : / Moulu / Autres	20 %	
15159010	Autres graisses et huiles végétales (y compris l'huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées. / Autres / Huile de calophyllum et ses fractions	82 %	
16022090	Autres préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang. / De foies de tous animaux : / Autres	37 %	
16024190	Autres préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang. / De l'espèce porcine : / Jambons et leurs morceaux : / Autres	37 %	
16024990	Autres préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang. / De l'espèce porcine : / Autres, y compris les mélanges : / Autres	37 %	
16025011	Autres préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang. / De l'espèce bovine : / En conserves : / Du genre "corned beef" en boîtes métalliques hermétiquement fermées	27 %	
19012010	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs; préparations alimentaires de produits des nos 04.01 à 04.04, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs. / Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du no 19.05: / Pâtes	20 %	
19019030	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs; préparations alimentaires de produits des nos 04.01 à 04.04, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs. / Autres : / Desserts lactés et crèmes dessert	20 %	
19059040	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculé en feuilles et produits similaires. / Autres : / Croissants fourrés ou non, pains au chocolat, pains au raisin, pains briochés, chaussons fourrés aux fruits	37 %	
20079100	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants. / Autres : / Agrumes	20 %	
20079920	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants. /	20 %	

	Autres : / Autres : / De goyaves et de papayes		
20091900	Jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants. / Jus d'orange : / Autres	9 %	
20092100	Jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants. / Jus de pamplemousse ou de pomelo : / D'une valeur Brix n'excédant pas 20	20 %	
21050010	Glaces de consommation, même contenant du cacao. / Contenant du cacao	51 %	
21050090	Glaces de consommation, même contenant du cacao. / Autres	51 %	
21069020	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs. / Autres : / Sirops aromatisés au goût de menthe ou de grenadine	9 %	
21069030	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs. / Autres : / Sirops autres	20 %	
22019000	Eaux, y compris les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige. / Autres	37 %	
22021000	Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées	60 %	
22029100	Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du no 20.09. / Autres : / Bière sans alcool	25 %	
22029910	Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du no 20.09. / Autres : / Autres : / Contenant du jus de fruits	20 %	
22.02.99.20	Boissons non alcooliques réfrigérées contenant des matières grasses provenant du lait ou de produits laitiers	27 %	
22029990	Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du no 20.09. / Autres : / Autres : / Autres	27 %	
22030000	Bières de malt.	82 %	
32082000	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; solutions définies à la note 4 du présent chapitre. / A base de polymères acryliques ou vinyliques	20 %	À l'exclusion des peintures en bombe aérosol pressurisée, des peintures dont le conditionnement est inférieur à 350 ml et des peintures dont l'étiquette principale de l'emballage ainsi que la fiche technique comportent la mention "antifouling".
32089010	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; solutions définies à la note 4 du présent chapitre. / Autres : / A base de résine alkyde glycérophthalique ou de résine contenant du caoutchouc chloré ou de styrène	20 %	À l'exclusion des peintures en bombe aérosol pressurisée, des peintures dont le conditionnement est inférieur à 350 ml et des peintures dont l'étiquette principale de l'emballage ainsi que la fiche

			technique comportent la mention "antifouling".
32091000	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux. / A base de polymères acryliques ou vinyliques	20 %	À l'exclusion des peintures en bombe aérosol pressurisée, des peintures dont le conditionnement est inférieur à 350 ml et des peintures dont l'étiquette principale de l'emballage ainsi que la fiche technique comportent la mention "antifouling".
33049929	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures. / Autres : / Autres / Monoï à appellation d'origine "Monoï de Tahiti": / Conditionné	37 %	
33051090	Préparations capillaires. / Shampoings : / Autres	37 %	À l'exclusion des shampoings anti-poux et des shampoings antiparasitaires.
34011190	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon; papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergent. / Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents : / De toilette (y compris ceux à usages médicaux) : / Autres	37 %	A l'exclusion des lingettes imbibées de liquide tensioactif
34025010	Agents de surface organiques (autres que les savons) ; préparations tensio-actives, préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage, même contenant du savon, autres que celles du no 34.01. / Préparations conditionnées pour la vente au détail : / Préparations sous forme liquide, à l'exclusion des préparations pour la lessive du linge	37 %	
39172191	Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques. / Tubes et tuyaux rigides : / En polymères de l'éthylène : / Autres: / Annelés, présentés en barres, d'un diamètre extérieur égal ou supérieur à 63 millimètres et inférieur ou égal à 200 millimètres	37 %	
39172392	Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques. / Tubes et tuyaux rigides : / En polymères du chlorure de vinyle : / Autres: / Dont la paroi intérieure n'est pas rainurée, d'un diamètre extérieur égal ou supérieur à 28 millimètres et inférieur à 250 millimètres	37 %	A l'exclusion des produits de l'espèce : - Dont la pression nominale supportée (PN) est supérieure à 10 bars Ou - BI Orientés (BI-O) Ou - Certifiés NF E-Me

39232120	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques. / Sacs, sachets, pochettes et cornets : / En polymères de l'éthylène : / Pour le conditionnement des industries alimentaires locales	20 %	A l'exclusion des produits de l'espèce, avec ou sans valve, en films polymères composites ou complexes, conçus pour l'emballage des denrées alimentaires
39232190	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques. / Sacs, sachets, pochettes et cornets : / En polymères de l'éthylène : / Autres	20 %	A l'exclusion des produits de l'espèce, biodégradables, pour lesquels les importateurs présentent à l'appui de la déclaration en douane un certificat d'homologation à la norme européenne EN 13432 délivré par un organisme agréé par la Communauté européenne
39233019	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques. / Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires : / Pour le conditionnement du lait : / Autres	20 %	
39233029	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques. / Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires : / Pour le conditionnement des industries alimentaires locales : / Autres	20 %	
39233090	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques. / Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires : / Autres	20 %	A l'exclusion des récipients transportables utilisés pour le conditionnement de gaz de pétrole liquéfié
39235000	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques. / Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture	20 %	
39239010	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques. / Autres / Pour le conditionnement des industries alimentaires locales	20 %	A l'exclusion des produits de l'espèce, biodégradables, pour lesquels les importateurs présentent à l'appui de la déclaration en douane un certificat d'homologation à la norme européenne EN 13432 délivré par un organisme agréé par la Communauté européenne
39239090	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques. / Autres / Autres	20 %	1/ A l'exclusion des dispositifs de protection et de transport de bouteilles de gaz destinés aux industriels ayant une activité principale de commerce de gros (grossistes) de combustibles et de produits annexes établis en Polynésie française 2/ A l'exclusion des produits de l'espèce, biodégradables, pour lesquels les importateurs présentent à l'appui de la déclaration en douane un certificat d'homologation à la norme européenne EN 13432

			délivré par un organisme agréé par la Communauté européenne
39241010	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques. / Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine: / Couteaux, fourchettes, cuillères, verres, gobelets, tasses, assiettes, plateaux	37 %	A l'exclusion des produits de l'espèce, biodégradables, pour lesquels les importateurs présentent à l'appui de la déclaration en douane un certificat d'homologation à la norme européenne EN 13432 délivré par un organisme agréé par la Communauté européenne
39249011	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques. / Autres : / Articles d'économie domestique (baquets, poubelles, seaux etc...): / Poubelles et seaux	20 %	
39251090	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs. / Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 l: / Autres	20 %	
39259091	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs. / Autres : / Autres: / Lames de lambris multi-alvéolaires en PVC dont la largeur de la section est inférieure ou égale 240 mm et la hauteur de la section n'excède pas 15 mm	37 %	
39269021	Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des nos 39.01 à 39.14. / Autres : / Bouées : / Destinées à des exploitations agricoles, d'élevage ou de pêche	20 %	
39269029	Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des nos 39.01 à 39.14. / Autres : / Bouées : / Autres	20 %	
44091010	Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout. / De conifères : / Pour parquets	37 %	
44092110	Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout. / Autres que de conifères: / En bambou: / Pour parquets	37 %	
44092210	Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout. / Autres que de conifères: / De bois tropicaux: / Pour parquets	37 %	

44092910	Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout. / Autres que de conifères: / Autres: / Pour parquets	37 %	
44181100	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux ("shingles" et "shakes"), en bois / Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles / En bois tropicaux	37 %	
44181900	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux ("shingles" et "shakes"), en bois / Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles / Autres	37 %	
44182100	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux ("shingles" et "shakes"), en bois / Portes et leurs cadres, chambranles et seuils / En bois tropicaux	37 %	
44182900	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux ("shingles" et "shakes"), en bois / Portes et leurs cadres, chambranles et seuils / Autres	37 %	
44183000	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux ("shingles" et "shakes"), en bois / Poteaux et poutres autres que les produits des nos 4418.81 à 4418.89	37 %	
44189900	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux ("shingles" et "shakes"), en bois. / Autres : / Autres	37 %	
44201100	Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages similaires, en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas du chapitre 94. / Statuettes et autres objets d'ornement / En bois tropicaux	82 %	
44201900	Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages similaires, en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas du chapitre 94. / Statuettes et autres objets d'ornement / Autres	82 %	
44209000	Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages similaires, en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas du chapitre 94. / Autres	82 %	
46012100	Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple). / Nattes, paillassons et claies en matières végétales: / En bambou	37 %	
46012200	Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple). / Nattes, paillassons et claies en matières végétales: / En rotin	37 %	

46012910	Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple). / Nattes, paillassons et claies en matières végétales: / Autres : / En pandanus de la famille "Pandanaeae"	82 %	
46012990	Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple). / Nattes, paillassons et claies en matières végétales: / Autres : / Autres	37 %	
46019200	Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple). / Autres : / En bambou	37 %	
46019300	Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple). / Autres : / En rotin	37 %	
46019410	Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple). / Autres : / En autres matières végétales: / En pandanus de la famille "Pandanaeae"	82 %	
46019490	Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple). / Autres : / En autres matières végétales: / Autres	37 %	
46019900	Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple). / Autres : / Autres	37 %	
46021100	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du no 46.01; ouvrages en luffa. / En matières végétales: / En bambou	37 %	
46021200	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du no 46.01; ouvrages en luffa. / En matières végétales: / En rotin	37 %	
46021910	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du no 46.01; ouvrages en luffa. / En matières végétales: / Autres: / En pandanus de la famille "Pandanaeae"	82 %	
46021990	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du no 46.01; ouvrages en luffa. / En matières végétales: / Autres: / Autres	37 %	
46029000	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du no 46.01; ouvrages en luffa. / Autres	37 %	
48172000	Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou cartons; boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance. / Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance	20 %	

48181000	Papier des types utilisés pour papier de toilette et pour papier similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaire, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de tables, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose. / Papier hygiénique	25 %	
48182010	Papier des types utilisés pour papier de toilette et pour papier similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaire, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de tables, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose. / Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains : / En rouleaux de 15 à 36 cm	20 %	
48182020	Papier des types utilisés pour papier de toilette et pour papier similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaire, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de tables, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose. / Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains : / En rouleaux de moins de 15 cm	37 %	
48182090	Papier des types utilisés pour papier de toilette et pour papier similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaire, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de tables, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose. / Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains : / Autres	37 %	A l'exclusion des mouchoirs en papier pliés, emballés en étuis au format poche, contenant 20 mouchoirs ou moins
48183000	Nappes et serviettes de table	37 %	A l'exclusion des nappes en papier
48204000	Liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone.	37 %	
49090000	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des voeux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications.	37 %	
49100000	Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller.	37 %	
49111010	Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies. / Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires : / Brochures, catalogues et imprimés publicitaires à caractère officiel d'intérêt général: de propagande touristique	9 %	
49111020	Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies. / Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires : / Autres brochures, catalogues et imprimés publicitaires à caractère officiel d'intérêt général	9 %	
49111030	Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies. / Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires : / Autres brochures publicitaires intéressant exclusivement	37 %	

	ou principalement toute activité de caractère commercial, s'exerçant dans le territoire		
49111090	Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies. / Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires : / Autres ouvrages publicitaires, autres	37 %	A l'exclusion des étiquettes en plastiques et des rouleaux de banderoles imprimés à surmouler
49119100	Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies. / Autres : / Images, gravures et photographies	37 %	
49119910	Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies. / Autres : / Autres : / Imprimés et formulaires administratifs	9 %	A l'exclusion des passeports, formulaires de demande de passeport et cartes nationales d'identité
56039110	Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés. / Autres : / D'un poids n'excédant pas 25g/m2: / Tapa	82 %	
56039210	Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés. / Autres : / D'un poids supérieur à 25g/m2 mais n'excédant pas 70g/m2: / Tapa	82 %	
56039310	Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés. / Autres : / D'un poids supérieur à 70g/m2 mais n'excédant pas 150g/m2: / Tapa	82 %	
56039410	Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés. / Autres : / D'un poids supérieur à 150g/m2: / Tapa	82 %	
62114220	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain; autres vêtements. / Autres vêtements pour femmes ou fillettes: / De coton : / Paréos ou pagnes	82 %	
62114320	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain; autres vêtements. / Autres vêtements pour femmes ou fillettes: / De fibres synthétiques ou artificielles : / Paréos ou pagnes	82 %	
62114920	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain; autres vêtements. / Autres vêtements pour femmes ou fillettes: / D'autres matières textiles : / Paréos ou pagnes	82 %	
63013010	Couvertures. / Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de coton: / En "patchwork" polynésien communément appelé "Tifaifai"	82 %	
63014010	Couvertures. / Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de fibres synthétiques: / En "patchwork" polynésien communément appelé "Tifaifai"	82 %	
63019010	Couvertures. / Autres couvertures: / En "patchwork" polynésien communément appelé "Tifaifai"	82 %	
63023110	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine. / Autre linge de lit : / De coton: / En "patchwork" polynésien communément appelé "Tifaifai"	82 %	
63023210	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine. / Autre linge de lit : / De fibres synthétiques ou artificielles: / En "patchwork" polynésien communément appelé "Tifaifai"	82 %	
63023910	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine. / Autre linge de lit : / D'autres matières textiles: / En "patchwork" polynésien communément appelé "Tifaifai"	82 %	
63025110	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine. / Autre linge de table : / De coton: / En "patchwork" polynésien communément appelé "Tifaifai"	82 %	
63025310	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine. / Autre linge de table : / De fibres synthétiques ou artificielles: / En "patchwork" polynésien communément appelé "Tifaifai"	82 %	

63025910	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine. / Autre linge de table : / D'autres matières textiles: / En "patchwork" polynésien communément appelé "Tifaifai"	82 %	
63039100	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lit. / Autres : / De coton	27 %	
63039200	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lit. / Autres : / De fibres synthétiques	27 %	
63039900	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lit. / Autres : / D'autres matières textiles	27 %	
63041910	Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du no 94.04. / Couvre-lits : / Autres: / En "patchwork" polynésien communément appelé "Tifaifai"	82 %	
63049210	Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du no 94.04. / Autres : / Autres qu'en bonneterie, de coton: / En "patchwork" polynésien communément appelé "Tifaifai"	82 %	
63049310	Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du no 94.04. / Autres : / Autres qu'en bonneterie, de fibres synthétiques: / En "patchwork" polynésien communément appelé "Tifaifai"	82 %	
63049910	Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du no 94.04. / Autres : / Autres qu'en bonneterie, d'autres matières textiles: / En "patchwork" polynésien communément appelé "Tifaifai"	82 %	
65040010	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis. / En pandanus de la famille "Pandanaeae"	82 %	
65040090	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis. / Autres	37 %	
71131100	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux. / En métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux : / En argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux	20 %	A l'exclusion des chaînes (succession d'anneaux en métaux précieux entrelacés) non munies de dispositif de fermeture, des dispositifs de fermeture et les fermoirs pour chaînes, colliers, boucles d'oreilles, pendentifs, et des pièces intercalaires percées de part en part servant à la fabrication des bracelets et des colliers
71131900	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux. / En métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux : / En autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux	20 %	A l'exclusion des chaînes (succession d'anneaux en métaux précieux entrelacés) non munies de dispositif de fermeture, des dispositifs de fermeture et les fermoirs pour chaînes, colliers, boucles d'oreilles, pendentifs, et des pièces intercalaires percées de part en part servant à la fabrication des bracelets et des colliers
71171900	Bijouterie de fantaisie. / En métaux communs, même argentés, dorés ou platinés : / Autres	37 %	A l'exclusion des apprêts de bijouterie de fantaisie
71179010	Bijouterie de fantaisie. / Autres : / En matières plastiques	20 %	A l'exclusion des apprêts de bijouterie de fantaisie
71179020	Bijouterie de fantaisie. / Autres : / En bois	37 %	A l'exclusion des apprêts de bijouterie de fantaisie

71179090	Bijouterie de fantaisie. / Autres : / Autres	37 %	A l'exclusion des apprêts de bijouterie de fantaisie
73170020	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre. / Pointes et clous non galvanisés	20 %	
76101900	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, par exemple), en aluminium, à l'exception des constructions préfabriquées du no 94.06; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction. / Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils / Autres	27 %	
89019090	Paquebots, bateaux de croisières, transbordeurs, cargos, péniches et bateaux similaires pour le transport de personnes ou de marchandises. / Autres bateaux pour le transport de marchandises et autres bateaux conçus à la fois pour le transport de personnes et de marchandises : / Autres	20 %	
89020090	Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement ou la mise en conserve des produits de la pêche. / Autres	20 %	
89033100	Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport; bateaux à rames et canoës / Bateaux à moteur, autres que gonflables, ne comportant pas de moteur hors-bord / D'une longueur n'excédant pas 7,5 m	20 %	
89033210	Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport; bateaux à rames et canoës / Bateaux à moteur, autres que gonflables, ne comportant pas de moteur hors-bord / D'une longueur excédant 7,5 m mais n'excédant pas 12 m	20 %	
89039310	Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport; bateaux à rames et canoës / Autres / D'une longueur n'excédant pas 7,5 m / Bateaux à moteur hors-bord	20 %	
89039391	Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport; bateaux à rames et canoës / Autres / D'une longueur n'excédant pas 7,5 m / Kayaks	9 %	
89039910	Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport; bateaux à rames et canoës / Autres / Bateaux à moteur hors-bord d'une longueur excédant 7,5 m mais n'excédant pas 12 m	20 %	
89079010	Autres engins flottants (radeaux, réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises, par exemple). / Autres : / En métaux communs	20 %	
92029010	Autres instruments de musique à cordes (guitares, violons, harpes, par exemple). / Autres : / Ukulélés	37 %	
94034000	Autres meubles et leurs parties. / Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines	37 %	
94042100	Sommiers; articles de literie et articles similaires (matelas, couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, par exemple) comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non. / Matelas : / En caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non	37 %	A l'exclusion des matelas anti escarres mentionnés dans l'arrêté 332 CM du 27 février 2014 définissant la liste des produits et prestations remboursables
94061000	Constructions préfabriquées. / En bois	37 %	

95062920	Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique, l'athlétisme, les autres sports (y compris le tennis de table) ou les jeux de plein air, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre; piscines et pataugeoires. / Skis nautiques, aquaplanes, planches à voile et autre matériel pour la pratique des sports nautiques : / Autres : / Planches de surf	20 %	A l'exclusion des planches en mousse dont au moins l'une des deux surfaces extérieures est molle au toucher
96019030	Ivoire, os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler, travaillés, et ouvrages en ces matières (y compris les ouvrages obtenus par moulage). / Autres : / Autres ouvrages en nacre et nacre travaillée	82 %	
96019040	Ivoire, os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler, travaillés, et ouvrages en ces matières (y compris les ouvrages obtenus par moulage). / Autres : / Autres ouvrages en corail et corail travaillé	37 %	